



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 13 septembre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale**

Au cours de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration avec le Conseil de sécurité et l'ensemble des membres de l'Assemblée générale pour faire avancer le processus de sélection et de nomination du prochain Secrétaire général.

Alors que j'arrive au terme de mon mandat, j'estime important de rappeler les principaux points de cette coopération historique et certains des éléments qui ont rendu ce processus si singulier cette année. Je voudrais également faire part de quelques-unes des attentes que les Membres de l'Organisation nourrissent à l'égard du Conseil de sécurité pour le reste du processus, ainsi que proposer des moyens d'améliorer encore le processus la sélection et de la nomination à l'avenir.

#### **La procédure officielle à ce jour**

Tout au long de la soixante-dixième session, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont travaillé ensemble avec diligence pour faire en sorte que le processus de sélection et de nomination se déroule de façon transparente, ouverte et efficace, dans l'esprit de la résolution 69/321 de l'Assemblée.

Le ton de la session a été donné dès le début de mon mandat de Président de l'Assemblée générale, en septembre 2015, par la décision de tenir des réunions mensuelles de coordination avec la présidence du Conseil de sécurité, et par la possibilité qui m'a été offerte de prendre la parole devant le Conseil en octobre 2015, lors de son débat public sur ses méthodes de travail. Par la suite, la procédure a officiellement été lancée en décembre 2015 lorsque la Présidente du Conseil de sécurité d'alors et moi-même, dans une lettre commune (A/70/6236-S/2015/988), avons sollicité les candidatures au poste de Secrétaire général, décrit la procédure dans son ensemble et défini clairement le mode de nomination – en somme, il s'agissait de la première offre d'emploi jamais publiée pour le poste de chef de la diplomatie mondiale.

Ces neuf derniers mois, 12 candidats ont été proposés, dont le nom a été conjointement communiqué aux États Membres. Conformément à la résolution 69/321 de l'Assemblée générale, chaque candidat a eu la possibilité de participer à des échanges informels avec l'Assemblée, et il est encourageant de constater que les 12 candidats en lice jusqu'à présent ont saisi l'occasion qui leur était offerte.



Chaque candidat a eu droit à la même tribune et à un temps de parole égal, et les échanges se sont déroulés selon la formule définie dans mes lettres datées du 25 février 2016 (A/70/877) et du 29 mars 2016 (A/70/878). Les candidats ont été invités à soumettre leur déclaration de projet avant la tenue des échanges informels, exposant leur avis sur les défis que doivent relever l'Organisation des Nations Unies et son prochain Secrétaire général tout comme sur les possibilités qui s'offrent à eux. Cela a permis aux États Membres de prendre connaissance des vues générales de chaque candidat en prévision des échanges, au début desquels les candidats ont également eu la possibilité de faire une courte allocution liminaire, favorisant ainsi l'interactivité. D'ailleurs, je tiens à féliciter aussi bien les États Membres à titre individuel que les groupes pour avoir scrupuleusement respecté les délais impartis aux questions, garantissant à tous un accès égal et impartial aux tours de parole, tout en réduisant au minimum les redondances.

La société civile et, plus généralement, l'opinion publique mondiale ont également activement contribué au processus jusqu'à présent. Les questions de la société civile, choisies selon des modalités transparentes et ouvertes, ont fait partie intégrante des échanges informels, et le recours à des visioconférences, ainsi que la diffusion en direct des débats, nous ont permis d'atteindre des personnes dans le monde entier, et inversement. La participation du public a été renforcée grâce au site Web officiel de ma présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, lequel a constamment été mis à jour par la publication d'informations sur les candidats (présentation des candidatures, biographies, déclarations de projet et lettre de retrait le cas échéant) et la procédure.

En outre, et indépendamment des échanges informels prescrits par l'Assemblée générale, j'ai pris l'initiative d'organiser un débat public mondial en partenariat avec le réseau Al-Jazira, auquel tous les candidats déclarés ont été invités à participer. Diffusé en direct à travers le monde, ce débat a permis de mettre le processus à la portée d'un public plus vaste et, dans le même temps, d'accroître l'interaction avec tous les candidats.

### **L'intérêt de la transparence et de l'ouverture**

Les réunions informelles avec les candidats et, plus généralement, le caractère transparent et ouvert du processus tel qu'il s'est déroulé jusqu'ici présentent un intérêt notable.

Premièrement, en suscitant quelques-uns des débats entre États Membres les plus constructifs qui aient eu lieu, selon moi, sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de son Secrétaire général pour faire face aux nombreux problèmes mondiaux, le processus a mis en lumière les aspirations individuelles et collectives de l'Organisation.

Deuxièmement, en s'appuyant sur la méthode participative utilisée pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le processus a fait passer un message fondamental au reste du monde : l'Organisation des Nations Unies veut savoir ce que vous avez à dire, gagne à le savoir et, en dernier ressort, a des comptes à vous rendre.

Troisièmement, à ce stade, le processus a permis de démontrer la capacité de l'Assemblée générale de s'acquitter de son rôle tel qu'envisagé à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, ainsi que la capacité de l'Assemblée et du Conseil de sécurité de travailler ensemble efficacement et de manière complémentaire.

Quatrièmement, un certain nombre de messages clefs ont trouvé un écho tout au long des échanges, indiquant ce que l'ensemble des États Membres attend du prochain Secrétaire général; ces attentes doivent maintenant, selon moi, être dûment prises en considération par le Conseil de sécurité dans ses propres délibérations.

Les États Membres ont par exemple clairement exprimé leur volonté que soit nommé un Secrétaire général fort, indépendant et courageux qui fera pleinement usage des pouvoirs que lui confère la Charte. De même, un appel pressant a été lancé en faveur de la nomination, pour la première fois, d'une femme au poste de Secrétaire général et, plus généralement, d'une personne qui soit résolue à veiller à ce que l'ONU favorise et concrétise l'égalité des sexes à tous les niveaux, un appel auquel je souscris personnellement. Il ressort clairement des questions posées sur des questions de fond et des problèmes d'ordre organisationnel, administratif et financier que les États Membres sont à la recherche d'un candidat ayant les compétences nécessaires pour transformer les outils, les moyens d'action et la culture de l'Organisation pour que celle-ci soit en mesure de relever les principaux défis actuels, à savoir les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris conclu dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un plus grand respect des droits et libertés fondamentaux, et la nécessité d'accorder partout la priorité aux populations et aux pays les plus vulnérables.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, le nouveau souffle donné au processus a sensiblement augmenté nos chances de trouver le meilleur candidat possible pour diriger l'Organisation. Six hommes et six femmes, venant de trois régions géographiques, se sont portés candidats, soit le plus grand nombre de candidatures officielles jamais présentées pour ce poste. À ce jour, neuf d'entre eux restent candidats. Chacun présente des points forts et des points faibles, dont beaucoup ont été mis en évidence au cours des échanges informels. C'est donc avec les yeux grand ouverts que le Conseil de Sécurité comme l'Assemblée générale abordent les dernières étapes.

### **Points appelant des améliorations supplémentaires**

Si la procédure de sélection et de nomination a été à ce jour nettement améliorée par rapport aux précédentes, la marge de progression reste considérable.

Afin de prévoir suffisamment de temps pour bien préparer la succession et la passation de pouvoirs au nouveau Secrétaire général, des délais pourraient par exemple être fixés et un calendrier plus précis établi pour l'ensemble de la procédure. Ainsi, il paraîtrait à la fois souhaitable et faisable que les États Membres s'engagent à la conclure au début du dernier trimestre de l'année civile précédant l'entrée en fonctions du nouveau Secrétaire général. L'adhésion à un tel calendrier aurait nécessairement des incidences sur l'échelonnement de toutes les étapes qui font désormais partie intégrante de la procédure.

En outre, les nouveaux critères de transparence et d'ouverture devraient être considérés comme un minimum à satisfaire et non un plafond, et devraient être observés d'un bout à l'autre de la procédure de sélection et de nomination. Par exemple, comme je l'ai clairement signalé dans mes déclarations relatives à chacun des votes indicatifs du Conseil de sécurité, j'ai été déçu du manque de transparence manifesté par le Conseil dans sa communication à l'issue de ces votes. Il n'est ni respectueux vis-à-vis des autres États Membres de l'Organisation ni juste à l'égard

des candidats eux-mêmes que les résultats soient annoncés dans les médias du monde à la faveur d'indiscrétions commises par des membres du Conseil.

Enfin, au cours du processus, les États Membres ont proposé que l'Assemblée générale procède à son propre vote indicatif sur les candidats ayant pris part aux échanges informels, avant que le Conseil de sécurité n'entame son examen des candidatures, afin de créer une continuité. Si la proposition n'est à mon avis pas dépourvue d'intérêt, il est par ailleurs clair qu'il n'existe aujourd'hui aucun mandat pour la mettre en œuvre. À l'avenir, il pourrait être utile d'envisager un tel procédé ou d'étudier comment assurer que l'évaluation des candidatures réalisée par les États membres guide la prise de décision du Conseil.

### **Le reste de la procédure de sélection et de nomination en cours**

La procédure actuelle de sélection et de nomination est maintenant entrée dans une phase décisive, et aussi bien le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale doivent s'efforcer d'éviter un certain nombre d'écueils.

Bien que la résolution 69/321 de l'Assemblée générale autorise la présentation de candidatures à tout moment de la procédure, il ressort clairement de la série d'échanges informels qu'il est attendu de tout candidat supplémentaire, une fois la lettre officialisant sa candidature diffusée, qu'il participe dans un premier temps à un échange informel avec l'Assemblée générale avant que sa candidature ne soit examinée par le Conseil.

En outre, une grande partie de l'Assemblée générale a préconisé la nomination de facilitateurs, de préférence avant que le Conseil de sécurité n'arrête une décision sur la recommandation qu'il fera, pour rédiger la résolution de l'Assemblée générale qui désignera le prochain Secrétaire général. Je conçois qu'une telle demande ne soit pas bien accueillie par certains des membres du Conseil, mais j'estime qu'elle est parfaitement cohérente avec l'esprit de transparence et d'ouverture qui a animé le processus jusqu'ici. De plus, la nomination de facilitateurs doit avoir pour but de parvenir à une résolution de consensus. Dans le même temps, il est d'une importance cruciale que tous les États Membres s'engagent à ce que le prochain Secrétaire général ne se voie pas priver d'un temps de préparation suffisant avant sa prise de fonctions en raison de querelles entre États Membres. En fin de compte, quelle que soit l'issue, l'Assemblée générale doit se montrer unie autour du prochain Secrétaire général.

### **Nous acquitter de notre responsabilité collective**

Alors que je m'apprête à achever mon mandat de Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité pour leur coopération pendant cette session.

J'espère que le modèle de transparence et d'ouverture que nous avons établi ensemble sera reproduit et étoffé pour les nominations à venir, et appliqué à d'autres domaines de travail du Conseil de sécurité comme de l'Assemblée générale. J'espère aussi que la bonne coopération entre les deux organes sur ce sujet pourra servir d'exemple pour d'autres questions d'intérêt commun.

Enfin, à l'heure où le Conseil de sécurité tiendra ses délibérations sur la recommandation à adopter, j'espère sincèrement que chacun de ses membres sans exception, qu'ils soient permanents ou non, aura à l'esprit les attentes de l'ensemble

des États Membres et, plus généralement, de l'opinion publique mondiale. Je vous encourage à ne ménager aucun effort pour vous acquitter de votre responsabilité afin d'aider l'Assemblée générale à choisir le meilleur candidat possible pour diriger cette grande organisation qu'est l'ONU.

(*Signé*) Mogens **Lykketoft**

---